



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service des Affaires Juridiques et Financières

2015 DEVE 86 Attribution de la dénomination « Pelouse Jean Seberg » à la pelouse située entre les numéros 73 et 77 de l'avenue Foch (16^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il a été demandé qu'un hommage soit rendu à l'actrice Jean Seberg en attribuant son nom à un espace vert parisien. La pelouse située entre les numéros 73 et 77 de l'avenue Foch à Paris 16e, d'une superficie de 3300 m², a été choisie pour cet hommage.

La Commission de dénomination des voies, places et équipements municipaux, qui s'est réunie le 5 février dernier, a donné un avis favorable à cette proposition de dénomination.

Tout au long de sa carrière, cette actrice américaine de renom a noué d'étroites relations avec le cinéma français et la Ville de Paris. Elle a longtemps résidé dans le XVI^{ème} arrondissement, au 125 rue Longchamp. Suite à son décès en 1979, elle fut inhumée au cimetière du Montparnasse.

À travers ses collaborations avec de nombreux cinéastes français, Jean Seberg a marqué l'histoire du cinéma et fut érigée en icône de la « Nouvelle Vague » suite à son rôle dans « À bout de souffle » de Jean-Luc Godard en 1960. Claude Chabrol, Romain Gary, Philippe Garrel ou encore Yves Boisset ont également su mettre en valeur son talent de comédienne.

Sensible aux discriminations raciales, elle fut également l'une des premières actrices de son temps à exprimer publiquement ses opinions politiques, dans le tumulte des années 1960 aux États-Unis, en s'engageant notamment aux côtés Amérindiens et du mouvement des « Black Panthers ».

L'espace extérieur du 16^e arrondissement choisi rendrait ainsi hommage au talent et à l'engagement de Jean Seberg.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2015 DEVE 86 Attribution de la dénomination « Pelouse Jean Seberg » à la pelouse située entre les numéros 73 et 77 de l'avenue Foch (16^e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Pelouse Jean Seberg » à la pelouse située entre les numéros 73 et 77 de l'avenue Foch (16^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER et Monsieur Bruno JULLIARD au nom de la 2^e commission et par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La dénomination « Pelouse Jean Seberg » est attribuée à la pelouse située entre les numéros 73 et 77 de l'avenue Foch (16^e).